



## ANNEXE 1 : INFORMATIONS COMPTABLES COLLEGE 2020/2021

Une facture annuelle est adressée à chaque famille en début d'année scolaire mentionnant montants dus et échéances de paiement.

### Contribution scolaire

Pour l'année 2020-2021, le **forfait annuel** est de **510 €** (soit 51€ par mois en 10 mensualités).

Les cotisations diocésaines obligatoires (DDEC et CFS) qui s'élèvent à 110.24 € pour l'année 2020-2021 sont incluses dans ce forfait, ainsi que l'assurance individuelle accident.

Une **réduction** est accordée sur la contribution scolaire (hors cotisations diocésaines) pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits dans l'établissement : 20% à compter du 3<sup>e</sup> enfant et suivants.

Les **options PRE** (Pôle Régional Excellence) **Football et SSS** (Section Sportive Scolaire) **Rugby** font l'objet d'une facturation forfaitaire de **51€** par an et par enfant concerné, les **TD (Temps Différenciés)** d'une participation forfaitaire de **25€** par an et par enfant concerné.

Des frais annexes peuvent être portés sur votre facture annuelle ou faire l'objet de factures complémentaires en cours d'année : frais de catéchèse (5€/an), agenda/carnet de correspondance, fournitures pédagogiques, sorties pédagogiques, déplacements sportifs...

Les familles bénéficiant des bourses et/ou des fonds sociaux recevront une facture rectificative une fois les montants attribués.

**Manuels scolaires** : les manuels sont mis à disposition des élèves gratuitement. Il est demandé un **chèque de caution de 100 € par élève** aux familles (chèque non encaissé par l'établissement). Ce chèque sera restitué en fin d'année scolaire sous réserve du retour effectif des livres et de leur bon état.

**Carnet de correspondance** : *il est remis à chaque élève en début d'année. En cas de perte, il sera remplacé et facturé 10€.*

### Demi-Pension

Pour les élèves demi-pensionnaires, un forfait est facturé en fonction du nombre de repas pris par semaine dans l'établissement selon le tableau ci-dessous :

Tarifs Demi-Pensionnaire	Forfait annuel	Prél. mensuel sur 10 mois
DP 4 repas/semaine	684,50	68,45
DP 3 repas/semaine	528,00	52,80
DP 2 repas/semaine	368,00	36,80
DP 1 repas/semaine	192,00	19,20

En début d'année, il est remis une carte (avec code-barres) à chaque élève lui permettant l'accès au restaurant scolaire. *En cas de perte ou détérioration, le renouvellement de la carte sera facturé 5 €.*

### Petits déjeuners et repas occasionnels des externes

Les collégiens ont la possibilité de prendre un **petit déjeuner** au collège entre 7h30 et 8h15 au prix de **1.40€**. Un élève externe souhaitant prendre occasionnellement un **déjeuner** dans l'établissement devra s'acquitter au préalable de la somme de **5.85€**.

**La gestion des repas fonctionne en prépaiement : il faut obligatoirement créditer la carte de restauration de votre enfant au plus tard la veille de la prise de repas (déjeuners ou petits déjeuners) auprès du service comptabilité de l'établissement.**

### Paiement

Plusieurs modes de paiement sont à votre disposition. **Merci de compléter le document « Annexe 2 -CHOIX DU MODE DE REGLEMENT » avant le 10 juillet 2020.**

En cas de non-paiement, l'établissement St Joseph se réserve le droit d'utiliser tous moyens légaux à sa disposition pour recouvrer les sommes qui lui sont dues.

### **ECOLE ET COLLEGE SAINT JOSEPH**

45, rue A. Darmaillacq – BP 70028 – 49308 CHOLET Cedex –Tél : 02 41 49 42 00

Site internet [www.saintjoseph-cholet.anjou.e-lyco.fr](http://www.saintjoseph-cholet.anjou.e-lyco.fr) Mail : [secretariat.direction@saintjoseph-cholet.fr](mailto:secretariat.direction@saintjoseph-cholet.fr)